



Règlement Intérieur de l'Accueil Périscolaire BLEU CIEL

ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Inscription et Fréquentation

Toutes les informations relatives au fonctionnement des différents accueils, horaires, numéros de téléphone, planning d'activités sont consultables sur notre site internet :

www-accueil-de-loisirs-bleuciel.org

Un dossier d'inscription doit être rempli pour chaque enfant, il doit être revu et signé au début de chaque année scolaire.

Ce dossier comprend :

- ❖ La fiche de renseignements à compléter
- ❖ La fiche d'inscription aux activités périscolaires
*Il est proposé pour chaque accueil périscolaire un forfait :
1, 2, 3 ou 4 jours fixes : Matin et/ou Soir
Les jours souscrits pour une période pourront être modifiés sous réserve de rester identiques au nombre de jours d'origine.*

Tout forfait commencé est dû.

Toute fréquentation exceptionnelle hors forfait sera facturée par un tarif unique, soit 0.320% du QFI avec un minimum de 0.74€ et un maximum de 3.44€ pour les habitants d'Amiens et d'Amiens Métropole

et de 6.99€ au minimum et 7.57€ au maximum pour les hors Amiens Métropole (selon QFI de la Famille).

Le forfait est modifiable en cours d'année, sous réserve de remettre la nouvelle fiche d'inscription périscolaire dans les dates limites de dépôt prévues (cf: gestion financière)

- ❖ La fiche foyer éditée par la Mairie lors de l'inscription pour la restauration scolaire :
La non-présentation de la fiche foyer impliquera une facturation au tarif maximum.
- ❖ La copie des pages vaccination du carnet de santé.
- ❖ Le récépissé de prise de connaissance du règlement intérieur.
- ❖ Un chèque de caution de 80€ par enfant
- ❖ Une adhésion annuelle de 25€ qui sera imputée sur la première facture

Le dépôt des dossiers d'inscription se fait auprès des responsables de site ou par email :

bciel.informations@orange.fr

Un dossier d'inscription incomplet entraînera un refus d'inscription à l'accueil de l'enfant.

Un goûter sera proposé aux enfants de maternel.

Informations Diverses

L'encadrement des activités est assuré dans le respect de la réglementation en vigueur de la **SDJES** dont l'Association a reçu une habilitation.

Horaires

Les enfants sont accueillis

Pour nos Accueils Périscolaires, Matin et Après-midi :
André Chénier, Bapaume, Châteaudun, Chemin des Plantes, Delpech, Jules Barni, Sagebien et St Germain :

Le matin, de 7h30 à la rentrée dans les classes
L'après-midi, de la sortie de classe jusqu'à 18h30

Pour nos Accueils Périscolaires Après-midi uniquement :
Jules Lefebvre, Chemin des Hayettes et Beauvais
L'après-midi, de la sortie de classe jusqu'à 18h30

Généralités

L'enfant n'est sous la responsabilité de l'accueil que lorsqu'il a été confié à un membre de l'équipe.

Tous les renseignements relatifs à l'enfant devront avoir été communiqués à l'équipe d'encadrement.

L'enfant ne sera confié pour son départ qu'aux parents ou aux personnes nommément désignées sur la fiche de renseignements
(une pièce d'identité peut être demandé).

Les mouvements d'arrivée et de départ sont enregistrés par le directeur de l'accueil sur une fiche de présence. Cette fiche est consultable sur place.

Si l'enfant n'est pas repris par les parents ou par une personne désignée sur la fiche de renseignements, si aucune nouvelle n'est adressée à l'équipe et si aucune personne n'est joignable par téléphone, plus d'une demi-heure après l'heure de fermeture officielle, le directeur sera dans l'obligation de prévenir la police municipale.

En cas de retards répétés,

l'association se réserve la possibilité de prendre des mesures d'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

Assurance, Accident

L'association a souscrit à une assurance en Responsabilité Civile auprès de la Maïf.

En cas d'accident sans gravité, les premiers soins sont apportés par l'équipe, le descriptif des soins ainsi que la personne qui en est responsable figurera sur le registre des soins de l'accueil.

En cas de maladie, ou d'accident plus grave, le directeur informera la famille et préviendra les services de secours.

Les horaires d'ouverture et de fermeture doivent être impérativement respectés

MERCI



Règlement Intérieur de l'Accueil Périscolaire BLEU CIEL

ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Santé

Tout incident ou fait survenu avant la venue à l'accueil et pouvant avoir des répercussions sur la journée de l'enfant (*chute, accident, fièvre...*) devra être signalé au moment de la prise en charge.

L'équipe d'encadrement ne peut en aucun cas donner un médicament par voie orale ou inhalée, exception faite sur présentation d'une ordonnance médicale ou d'un PAI.

Si **PAI**, les parents s'engagent à en informer le directeur de la structure et à le fournir.

Objets Personnels

Il est souhaitable que les enfants n'apportent ni jouets personnels, ni objets de valeur.

L'accueil décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

L'accueil propose régulièrement des activités à caractère sportif ainsi que des activités manuelles, des sorties à l'extérieur ; par conséquent, il sera demandé aux familles de vêtir les enfants d'une tenue adéquate avec les animations proposées.

Tarifs

TARIFICATION FORFAITAIRE PAR PERIODE FACTUREE							
MATIN et/ou SOIR	Amiens Métropole	Hors Amiens Métropole					
		QFI 1	QFI 2	QFI 3	QFI 3 BIS	QFI 4	QFI 5
FORFAIT 1 JOUR	1.612 % du QFI Tarif mini : 3.94 € Tarif maxi : 17.40 €	36.12 €	36.84 €	37.58 €	37.95 €	38.33 €	39.09 €
FORFAIT 2 JOURS	2.418 % du QFI Tarif mini : 5.91 € Tarif maxi : 26.10 €	54.17 €	55.26 €	56.36 €	56.93 €	57.49 €	58.64 €
FORFAIT 3 JOURS	4.836 % du QFI Tarif mini : 11.82 € Tarif maxi : 52.20 €	108.35 €	110.52 €	112.73 €	113.85 €	114.98 €	117.28 €
FORFAIT 4 JOURS	5.642 % du QFI Tarif mini : 13.79 € Tarif maxi : 60.90 €	126.41 €	128.93 €	131.51 €	132.83 €	134.14 €	136.83 €
Présence Exceptionnelle HORS FORFAIT	0.320 % du QFI Tarif mini : 0.74 € Tarif maxi : 3.44 €	6.99 €	7.13 €	7.27 €	7.35 €	7.42 €	7.57 €

Gestion Financière

L'inscription à l'Association implique le versement d'une **adhésion de 25€ par an et par famille** (elle figurera sur la 1^{ère} facture)

La facturation se fera par période et selon le(s) forfait(s) mentionné(s) sur la fiche d'inscription aux activités périscolaires, soit :

PERIODE	DATE LIMITE DE DEPOT
P1 : du 1er septembre au 17 octobre 2025	10 Septembre 2025
P2 : du 3 novembre au 19 décembre 2025	5 Novembre 2025
P3 : du 5 janvier au 13 février 2026	7 Janvier 2026
P4 : du 2 mars au 10 avril 2026	4 Mars 2026
P5 : du 27 avril au 3 juillet 2026	29 Avril 2026

Concernant les familles en **garde alternée**, le forfait sera adapté en fonction de la situation des parents.

Il sera calculé au prorata du temps de garde, en fonction du QFI de chacun des parents et avec comme référence le forfait de base.

Demande à faire par mail : bciel.factures@orange.fr

En fin de mois une facture vous sera envoyée par mail.

Le règlement s'effectue :

- ❖ Par virement bancaire
- ❖ Par chèque au siège social ou sur les sites auprès des directeurs
 - ❖ En espèces
 - ❖ Par chèque CESU

Un bordereau de paiement signé par les deux parties vous sera remis en contrepartie de votre règlement en espèces et en chèques CESU.

Faute de règlement,
l'association se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution après trois relances et entraînera la radiation de l'enfant.

La **CAF** apporte un soutien financier à la structure.

✂-----

Récépissé Prise de Connaissance du Règlement Intérieur de l'Accueil «Périscolaire Bleu Ciel 2025-2026» à joindre à la fiche de renseignements

Je soussigné(e)..... agissant en qualité de Père-Mère

Responsable de l'enfant : reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association et m'engage à le respecter.

Date :

Signature du responsable légal